



Référence : BAV-052.1-20/17

Fiche info

Date : 22.06.2022

RAIL 2050 : l'aménagement ferroviaire est réorienté

Dans la perspective de nouvelles étapes d'aménagement, le Conseil fédéral ré-orienté sa stratégie à long terme. Il s'agit à l'avenir de renforcer les chemins de fer principalement sur les courtes et moyennes distances, par exemple à l'aide d'offres RER supplémentaires et en revalorisant les gares en banlieue. La Perspective RAIL 2050 remplace la stratégie à long terme Rail, qui date de 2012 et se concentrait essentiellement sur l'élimination des goulets d'étranglement et sur l'étoffement des cadences.

1. Contexte

Évolution de la mobilité : les perspectives de transport de la Confédération prévoient une augmentation du trafic d'environ 11 % jusqu'en 2050 en transport de voyageurs et de 31 % en transport de marchandises. La part des transports publics dans le trafic total (répartition modale) augmentera de 3 points de pourcentage pour atteindre 24 %, et ce, en majeure partie grâce aux projets ferroviaires des étapes d'aménagement 2025 et 2035.

Stratégie climatique : la Suisse a pour objectif de ne plus émettre de gaz à effet de serre après 2050. À l'heure actuelle, les transports occasionnent 32 % des émissions de ces gaz, et environ 98 % de ces émissions sont imputables à la route. Le rail ne produit que 0,3 % des émissions directes, surtout grâce à son degré élevé d'électrification. Le rail contribue donc déjà grandement à la réalisation des objectifs climatiques. Dans le cadre de sa stratégie climatique, le Conseil fédéral veut électrifier le trafic automobile et atteindre que les véhicules lourds consomment des carburants renouvelables. De plus, une partie du trafic routier doit être transférée vers les transports publics, plus précisément sur le rail.

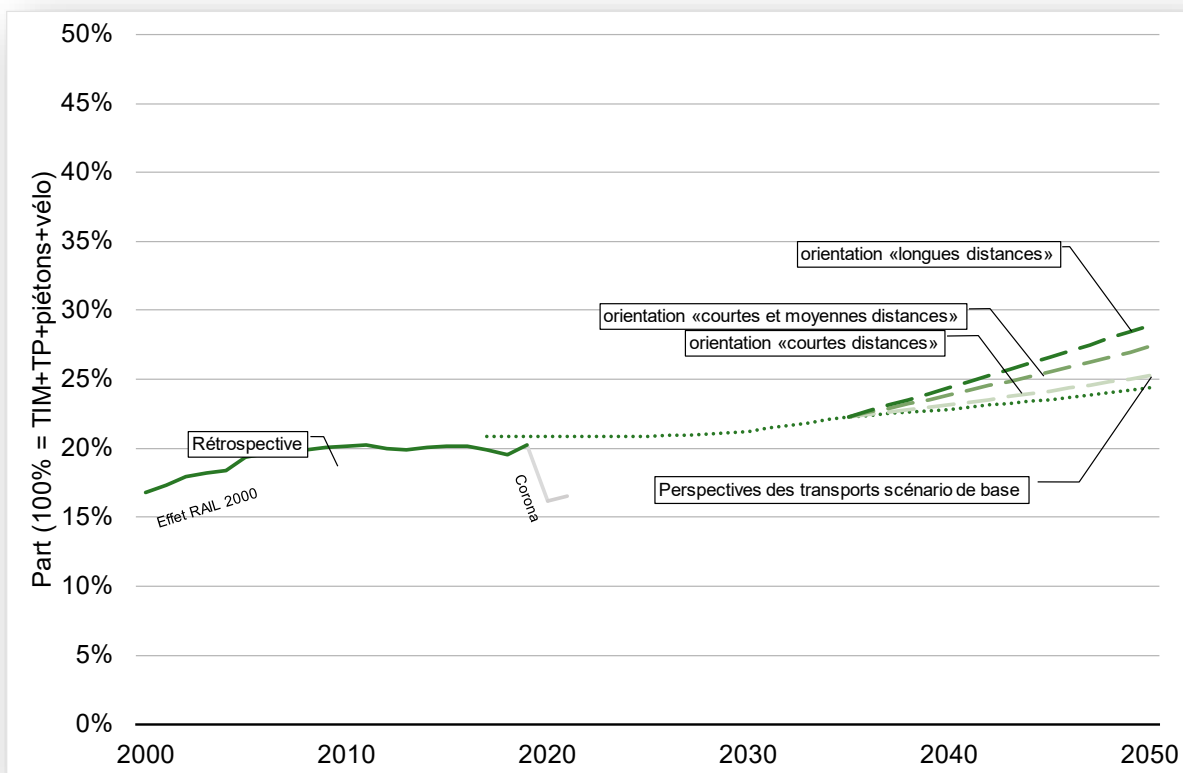
Aménagement du territoire : l'évolution du trafic et l'aménagement du territoire doivent être coordonnés plus étroitement. La vision « Mobilité et territoire 2050 » du Plan sectoriel des transports constitue le cadre à cet effet.

2. Vision, buts et orientation générale

À partir de ce contexte, le Conseil fédéral a fixé les objectifs suivants pour la Perspective RAIL 2050 :

1. Le développement ferroviaire est coordonné avec les objectifs du développement territorial.
2. L'offre ferroviaire fait partie de la mobilité globale, elle est flexible et reliée de manière optimale avec les autres offres et modes de transport.
3. La part du rail dans la répartition modale du transport de voyageurs et de marchandises augmente sensiblement.
4. L'exploitation ferroviaire est écoresponsable et les nouvelles infrastructures ferroviaires sont conçues de manière à préserver les sols et les ressources tout en s'intégrant bien dans le paysage ainsi que dans l'habitat.
5. L'exploitation ferroviaire est sûre, ponctuelle et fiable.
6. Les gains d'efficacité liés à l'automatisation et aux nouvelles technologies sont exploités systématiquement.

Sur la base de ces objectifs, trois orientations générales ont été examinées en vue du perfectionnement du rail : a) sur de courtes distances, b) sur de courtes et moyennes distances et c) sur de courtes, moyennes et longues distances.



Les orientations examinées dans le cadre de RAIL 2050 ont différents effets sur la répartition modale.

Les analyses ont montré que le potentiel le plus important du rail réside dans les centres des agglomérations et dans les couronnes d'agglomération, ainsi que dans les liaisons entre les centres régionaux et urbains et les agglomérations.

Par rapport à l'orientation recommandée, l'orientation « longues distances » ne permet qu'un faible renforcement du rail à un coût relativement élevé.

En transport de marchandises, il s'agit notamment de renforcer l'accès au rail grâce à l'aménagement des possibilités de transbordement rail/route.

3. Concrétisation de l'orientation « courtes et moyennes distances »

Transport de voyageurs :

- Renforcement du trafic RER.
- Nouvelles lignes diamétrales et tangentielles dans les agglomérations.
- Aménagement des gares en banlieue et desserte renforcée par des trains IR et RE.
- Raccordement de petites et moyennes villes aux grandes agglomérations.
- Aménagement de gares en plates-formes de transport offrant des possibilités de correspondances avec d'autres moyens de transport et coordination avec le trafic piétonnier et cycliste (y c. encouragement des offres intermodales).
- Encouragement de nouvelles formes de mobilité (partage, *pooling*).
- Réductions ciblées du temps de parcours en transport grandes lignes, là où le rail n'est pas compétitif par rapport à la route.
- En transport international de voyageurs, offres plus fréquentes et bien coordonnées ainsi que réductions ciblées du temps de parcours.

Transport de marchandises

- Plates-formes intermodales supplémentaires le long des corridors est-ouest et nord-sud.
- Installations de logistique urbaine avec raccordement au rail optimisé dans les grandes et moyennes agglomérations.
- Augmentations ponctuelles de capacité sur le corridor est-ouest.

4. Effets

L'orientation « courtes et moyennes distances » met à profit les atouts du rail là où ils déploieront le plus d'effet. Selon les estimations, ils permettraient d'augmenter la répartition modale en 2050 de 3 points de pourcentage supplémentaires en transport de voyageurs et d'environ 10 points de pourcentage en transport de marchandises intérieur et d'import/export. D'autres mesures doivent être prises pour atteindre l'objectif climatique dans le domaine des transports.

5. Prochaines étapes

Le message du Conseil fédéral relatif à une prochaine étape d'aménagement est prévu pour 2026. Il contiendra en particulier une mise à jour du projet d'offre 2035 et des éléments de grands projets à long terme. Lorsqu'une étude de projet ou une première étape de mise en œuvre commence, il y a lieu de tenir compte des objectifs de la Perspective RAIL 2050. La décision sur l'étape d'aménagement, plus grande, qui suivra devrait être prise en 2030. La Perspective RAIL 2050 devra alors être prise en compte dans son intégralité.

Renseignements :

Office fédéral des transports

Information

058 462 36 43

presse@bav.admin.ch